



OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

276, rue Principale Sud
Maniwaki (Québec) J9E 2A6
Tél.: (819) 449-6649 • Fax: (819) 449-7082
Courriel: opb.gat@bellnet.ca • www.opbg.ca

Volume 25 Numéro 1

MARS 2018

À L'INTÉRIEUR : CONVOCAISON AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DU 24 AVRIL 2018

MOT DU PRÉSIDENT

HOMMAGE À RAYMOND JOHNSON (1957-2018)

Le 17 février dernier, Raymond Johnson nous a quittés suite à un long combat contre le cancer. Raymond était un producteur forestier de Blue Sea qui a siégé au conseil d'administration de l'Office durant 21 ans pour défendre les intérêts des producteurs de bois et des propriétaires de forêt privée de la Haute-Gatineau. Il a aussi occupé la présidence durant 13 années ainsi que le poste de vice-président pendant 4 ans.

Raymond s'est investi dans différents dossiers dont les négociations pour obtenir un juste prix pour les producteurs forestiers, la défense du droit de produire du bois et la recherche d'un meilleur partage de l'aide gouvernementale entre les régions.

En juin 2016, Raymond s'est vu remettre le prix Henri-Paul Gagnon pour souligner sa contribution exceptionnelle à la vie syndicale des producteurs forestiers québécois. Remis par la Fédération des producteurs forestiers du Québec, cet honneur a été accueilli avec une grande fierté par Raymond et nous tous.



Au nom des administrateurs, des employé(e)s et de tous les producteurs forestiers, nous tenons à transmettre nos plus sincères condoléances à son épouse Martine, ses fils Harry et Ken, ainsi que sa famille immédiate.

Jean Giasson, Président

Regard sur le boisé

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

AVIS DE CONVOCATION

Mars 2018

À TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS
VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT
DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA
VALLÉE DE LA GATINEAU

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer à la 58^e assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs de bois de la Vallée de la Gatineau qui se tiendra :

ENDROIT : Salle Réjean-Lafrenière
70, rue Principale
Messines (Québec) J0X 2J0

DATE : Mardi, le 24 avril 2018

HEURE : 9h00 Inscription
9h30 Début de l'assemblée

Les sujets traités au cours de cette assemblée sont détaillés dans l'ordre du jour ci-contre.

Les propriétaires inscrits au fichier des producteurs lors de l'envoi de cet avis pourront participer aux différents votes de l'assemblée en autant qu'une preuve récente de propriété (compte de taxes municipales et/ou contrat d'achat) soit fournie par ceux-ci lors de l'inscription.

Un repas sera servi sur place pour le dîner et un tirage clôturera la journée.

Acceptez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Mario Couture, ing. f.
Secrétaire et directeur général

ORDRE DU JOUR

24 AVRIL 2018

1. Ouverture.
 2. Procédure d'assemblée.
 3. Avis de convocation.
 4. Ordre du jour.
 5. Message du président.
 6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2017.
 7. Adoption du rapport financier 2017.
 8. Nomination d'un auditeur comptable.
 9. Approbation du rapport d'activités 2017.
 10. Allocution des invités.
 11. Élection des administrateurs :
Secteur #2 M. Pierre Bénard;
#3 M. Jean Giasson;
#6 M. Yvon Parker.
- N.B. Les candidats intéressés doivent compléter la fiche de mise en candidature et satisfaire aux conditions prévues (voir page 3).
12. Mise en marché 2018.
 13. Résolutions.
 14. Varia.
 15. Tirage.
 16. Levée de l'assemblée.

FICHE DE MISE EN CANDIDATURE DES ADMINISTRATEURS

OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

ARTICLE 11 - ADMINISTRATION DU PLAN (PARAGRAPHE 2, 2^E ALINÉA)

« Tout producteur d'un secteur en élection peut poser sa candidature au poste d'administrateur de ce secteur en faisant parvenir un avis écrit prévu à cet effet au siège social de l'Office au plus tard dix jours avant la date de l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le plan. »

Pour être admissible un candidat doit :

- Être propriétaire ou possesseur d'un droit de coupe d'un boisé couvrant une superficie d'au moins 10 acres (4 hectares) dans le secteur en élection;
- Compléter et signer la fiche de mise en candidature des administrateurs;
- Remettre sa fiche de mise en candidature au siège social de l'Office au plus tard dix (10) jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle soit le 13 avril 2018 à 16h30.

Le nom des candidats satisfaisant à ces conditions sera affiché au bureau de l'Office dès la réception de la fiche de mise en candidature.

Tout candidat a la possibilité de se désister en tout temps jusqu'à l'élection en informant l'Office par écrit du retrait de sa candidature.

SECTEURS EN ÉLECTION

Secteur #2 : Municipalités de Montcerf-Lytton et Egan-Sud et les lots 33 à 53 du rang I du canton de Kensington.

Secteur #3 : La municipalité d'Aumond sauf les lots 45 à 61 du rang I et 53 à 61 du rang B du canton d'Aumond et la municipalité de Déléage sauf les lots 1 à 53 du rang I et les lots 1 à 32 des rangs 2, 3, 4, 5 et 6 du canton de Kensington.

Secteur #6 : La municipalité de Gracefield (secteurs Gracefield et Wright seulement) et les lots 1 à 22 des rangs II et III du canton de Bouchette.

Date : _____ avril 2018

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal: _____

Téléphone (_____) _____

- Je désire poser ma candidature au poste d'administrateur/administratrice de l'Office des Producteurs de Bois de la Gatineau.
- Je déclare satisfaire aux conditions comme propriétaire dans le secteur #_____.
- Mes intérêts commerciaux ne sont pas en conflit d'intérêts avec mes obligations d'administrateur/administratrice.
- J'ai la volonté et la disponibilité pour travailler au développement de mon Office et de la forêt privée.

X

Signature du candidat/candidate

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

AVIS DE CONVOCATION

Mars 2018

À TOUS LES MEMBRES DU SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

Madame, Monsieur,

Nous vous convoquons par la présente à la 41^e assemblée générale annuelle du Syndicat des Producteurs de Bois de la Gatineau qui se tiendra :

ENDROIT : Salle Réjean-Lafrenière
70, rue Principale, Messines (Québec) J0X 2J0

DATE : Mardi, le 24 avril 2018

HEURE : Immédiatement après l'assemblée générale du plan conjoint, vers 15h00.

Prenez note que seuls les membres en règle ont le droit de vote.

Acceptez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Mario Couture, ing. f.
Secrétaire et directeur général

ORDRE DU JOUR

24 AVRIL 2018

1. *Ouverture.*
2. *Avis de convocation.*
3. *Ordre du jour.*
4. *Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2017*
5. *Élection des administrateurs.*
6. *Varia.*
7. *Levée de l'assemblée.*

PÉRIODE DE DÉGEL

Comme à chaque année, le Ministère du transport décrète une période de dégel et limite les charges sur les camions. La période de dégel varie selon les régions et est répartie en trois zones géographiques pour 2018 :

ZONE 1

Sud de l'Outaouais jusqu'au pont de la rivière Picanock.

ZONE 2

Pont de la rivière Picanock jusqu'au Parc de La Vérendrye inclusivement.

ZONE 3

Abitibi et nord des zones 1 et 2

Période : 5 mars au 4 mai

Période : 26 mars au 25 mai

Période : 26 mars au 25 mai

Selon l'évolution des conditions météorologiques, le début et la fin de la période de restriction des charges peuvent être devancés ou retardés. Les dates indiquées reflètent la situation au moment de la publication.

CONTINGENTS 2018

Les producteurs qui ne pensent pas pouvoir compléter en totalité ou en partie leur contingent doivent en aviser l'Office **AU PLUS TARD LE 1^{ER} JUILLET 2018**. Le producteur doit alors compléter la demande d'annulation ou de modification du contingent 2018 disponible au bureau de l'Office.

Le producteur qui omettrait d'aviser l'Office de son intention de ne pas produire son contingent dans le délai prévu pourrait se voir imposer une réduction de son contingent pour l'année suivante, en vertu du règlement de contingentement.

Cette disposition vise à redistribuer les volumes non-produits le plus rapidement possible entre les producteurs actifs et favoriser une meilleure planification des livraisons.



ACTIVITÉS DE FORMATION

Trois activités de formation sont destinées aux producteurs forestiers de l'Office. Nous vous demandons de nous signifier votre intérêt avant la date limite d'inscription afin de nous permettre de finaliser la tenue de ces activités. S.V.P. communiquer vos coordonnées à l'Office en complétant le coupon-réponse ci-dessous.



ACTIVITÉ

RÉCOLTE DE BRANCHES POUR LA PRODUCTION D'HUILES ESSENTIELLES

Contenu : Les essences résineuses visées, la récolte des branches, les normes et spécifications, l'entreposage, les options de récolte, l'entente entre l'acheteur et le producteur, la mise en copeaux, le chargement et le transport, les critères de certification biologique, les caractéristiques des produits, visite de l'usine (alambic) de Pépinière de Messines inc.

Date et heure : Fin de Mai à confirmer
Formateur : Pépinière de Messines inc.

Date limite d'inscription : 27 avril
Responsable : Mathieu Chouinard

UTILISATION D'UN GPS EN FORÊT

Contenu : Possibilités d'utilisation, fonctionnement, précision, composantes, signal, calcul de position, créer un point de repère, enregistrer un tracé, le GPS et les cartes, menus de différents modèles (Garmin), configurer votre récepteur, coordonnées des cartes écoforestières, utilisation de l'application géomatique (MRC V-G), exercices pratiques.

Date et heure : 3 mai de 9h à 16h
Lieu : Bureau OPBG (A.M.) et sortie terrain (P.M.)

Date limite d'inscription : 27 avril
Responsable et formateur : Éric Dubé, ing.f.

CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET SAINES PRATIQUES D'INTERVENTION EN FORÊT PRIVÉE

Contenu : État actuel de la législation et de la réglementation, description des divers types de milieux humides en milieu forestier, délimitation des milieux humides, grille de niveau de risque selon les travaux sylvicoles et le type de milieu humide, démarches à faire, déclaration de conformité, certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques/interventions en milieu forestier, chemins forestiers, coupes forestières, protection contre les insectes, les maladies et les feux, travaux sylvicoles sans récolte de bois.

Date et heure : 10 mai de 9h à 16h
Lieu : Bureau OPBG (A.M.) et sortie terrain (P.M.)

Date limite d'inscription : 4 mai
Responsable et formateur : Éric Dubé, ing.f.

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : () _____

S.V.P. retournez à
 l'OPB GATINEAU
 276, rue Principale Sud
 Maniwaki (Québec)
 J9E 2A6
 Fax (819) 449-7082 ou
 opbgamen@bellnet.ca

NOUVEAUX TRANSPORTEURS DE BOIS

Depuis Décembre dernier, de nouveaux transporteurs se sont ajoutés pour desservir les producteurs de l'Office. Nous sommes heureux de les accueillir parmi nous puisqu'ils offrent des services essentiels à la mise en marché des bois de la forêt privée et à l'approvisionnement des industriels forestiers.

L'Office tient à rappeler aux producteurs que leurs chemins doivent être accessibles pour le transport forestier, c'est-à-dire qu'ils doivent avoir été ouverts et sablés au besoin **avant** l'arrivée du camion de transport et posséder une virée suffisamment grande pour permettre au camion de retourner au point d'entrée sur votre propriété.

Le producteur doit aussi s'assurer que son bois soit en quantité suffisante pour compléter un voyage et doit être séparé par essence et façonné selon les normes de l'usine concernée **avant** l'arrivée du camion. De plus, le producteur doit s'assurer d'avoir les permis de livraison appropriés en sa possession **avant** l'arrivée du camion sur le chantier pour les remettre au transporteur et ainsi éviter tout retard de livraison et de paiement pour son bois.

LE COÛT DU PROTECTIONNISTE AMÉRICAIN

(Par Vincent Miville, Forêts de Chez Nous, Février 2018, p. 10)

L'industrie forestière canadienne subit les foudres du protectionnisme américain. En 2015, le Département du commerce des États-Unis a imposé des droits compensateurs et anti-dumping sur le papier surcalandré produit par quatre papeteries canadiennes. En 2017, il a fait de même avec le bois d'œuvre résineux canadien. En 2018, les autorités américaines visent dorénavant le papier journal canadien. Un à un, les piliers de l'économie forestière canadienne subissent une attaque commerciale.

Les gouvernements canadien et américain, empêtrés dans les négociations entourant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), ont pour le moment cessé de négocier un nouvel accord sur le bois d'œuvre. Pour forcer le jeu des négociations, le gouvernement canadien a déposé une demande d'examen devant les tribunaux commerciaux internationaux. Une décision en faveur du Canada pourrait forcer les États-Unis à finalement convenir d'une entente avec son plus grand partenaire commercial. La situation pourrait néanmoins perdurer plusieurs années, tout comme lors du dernier litige à ce sujet. Jusqu'à présent, la demande pour le bois d'œuvre s'est maintenue, permettant aux scieurs canadiens de refiler cette hausse de coût aux consommateurs.

Le déclenchement d'une nouvelle enquête sur les exportations canadiennes de papier non couché à base de pâte mécanique (ex. : papier journal) est tout aussi préoccupant. Contrairement à la demande pour le bois d'œuvre, celle pour le papier journal connaît un déclin rapide. L'imposition d'une taxe accélérera la destruction de la demande, puisque les consommateurs pivoteront naturellement vers des solutions numériques plutôt que d'assumer des charges plus importantes générées par les taxes. Un jugement négatif dans ce dossier occasionnerait un effet domino sur les scieries qui écoulent leurs copeaux à ces papeteries. Dix papeteries québécoises sont potentiellement visées par cette enquête.

À ce jour, les taxes payées par l'industrie forestière canadienne se chiffrent à plus d'un demi-milliard de dollars. Aussi astronomique qu'il puisse paraître, ce chiffre est appelé à grimper rapidement. Cela nuit grandement à l'industrie canadienne, procurant à sa compétitrice américaine un avantage concurrentiel indéniable.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

NOUS SOMMES LES PROPRIÉTAIRES DES TERRES QUE VOUS CONVOITEZ

(Par Pierre-Maurice Gagnon, Président FPFQ, TCN, 7 février 2018, p. A29)

Le ministère des Forêts souhaite que nous récoltions plus de bois pour alimenter l'industrie forestière. Le ministère de la Faune veut que nous assurions une meilleure protection des habitats fauniques. Le ministère de l'Environnement aimerait que nous protégions mieux les milieux humides. Les groupes environnementaux nous sollicitent pour accroître les aires protégées. Hydro-Québec nous demande l'autorisation de traverser nos propriétés, tout comme les motoneigistes qui combent leur passion en circulant chez nous. Sans compter les citoyens qui ont une idée précise des paysages à conserver pour leurs balades, forçant les municipalités à adopter des réglementations sur la protection du couvert forestier.

Heureusement que nous sommes 134 000 à posséder une terre forestière, tant les besoins exprimés sont grands. Chacun réussit à combler une partie des demandes en agissant en priorité pour soi et sa famille, et tant mieux si la société en bénéficie.

Je constate une hausse des exigences de la société à l'égard de nos forêts, si bien que le droit de propriété semble un concept dépassé. Pourtant, les taxes foncières sont là pour nous démontrer qui est le «vrai» propriétaire.

Il serait nécessaire pour tous ces intervenants de reconnaître l'intelligence et la sagesse des propriétaires de boisés dans la gestion de leur patrimoine naturel, transféré d'une génération à l'autre, dans une majorité de cas.

Cela veut dire de nous proposer des ententes raisonnables pour les deux parties. Il est normal d'exiger une redevance sur le bois qu'on récolte chez nous, une compensation pour les inconvénients liés aux passages et un rabais de taxes foncières ou une rémunération pour les services qu'on nous demande. Cela veut également dire des réglementations qui balisent les mauvaises pratiques plutôt que de régir la gestion de nos terres. Mais surtout, cela signifie que l'on doit nous écouter. Nous ne sommes pas un intervenant comme les autres. Nous sommes les propriétaires du territoire visé par les projets de tous.

DÉPART ET NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE-COMPTABLE

Nous tenons à remercier Christine Robitaille qui a occupé le poste de secrétaire-comptable durant 3,5 années à l'Office. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ces futurs projets. Nous souhaitons la bienvenue à Fanny Beaudoin qui a pris la relève depuis le 22 janvier dernier. Fanny est diplômée en secrétariat et comptabilité. Ses responsabilités touchent l'accueil, le secrétariat, les payes aux fournisseurs et la tenue des livres comptables de l'Office.

BILAN 2017

La mise en marché de l'Office pour l'année 2017 se chiffre à 141 700 mètres cubes solides (m³s) comparativement à 149 600 m³s en 2016. La répartition des volumes s'établit de la façon suivante :

SECTEUR D'UTILISATION	2017 (m ³ s)	2016 (m ³ s)	DIFFÉRENTIEL (m ³ s)	%
Pâte (F)	4 200	6 500	- 2 300	- 35
Pâte (R)	600	300	+ 300	+100
Sciage (F)	5 700	7 900	- 2 200	-28
Sciage (R)	49 600	33 600	+ 16 000	+48
Panneaux et autres (F)	68 500	91 300	- 22 800	-25
Panneaux et autres (R)	13 100	10 000	+ 3 100	+31
TOTAL	141 700	149 600	- 7 900	-5

(F) : Feuillus (R) : Résineux

La mise en marché des bois a diminué en 2017 avec une baisse de 5% des volumes par rapport aux livraisons de 2016.

Le secteur de la pâte de feuillus a subi une forte diminution en raison des fermetures et achats limités à l'usine de Fortress Cellulose de Thurso.

Le secteur du sciage de feuillus a aussi régressé.

Pour le secteur du sciage de résineux, on note une hausse de 48% des achats attribuables à une stabilité du marché de sapin-épinette-pin gris.

Dans le secteur des panneaux et autres, on observe une baisse marquée des livraisons par rapport à 2016.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU DE L'OFFICE

Veillez prendre note que les heures d'ouverture du bureau sont :

Lundi au vendredi - 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Merci de votre collaboration.

PAYES DE BOIS : Tous les vendredis de 8h00 à 16h30.

REGARD SUR LE BOISÉ

Publié et rédigé par:

L'O.P.B. Gatineau

Distribution:

*Aux producteurs de bois de la
Gatineau*

Tirage

1500 exemplaires

RÉSERVÉ À L'OFFICE

